

Compte rendu - Réunion multilatérale MESR du 9 avril 2024

Le SNPTES était présent à la réunion multilatérale organisée, mardi 9 avril 2024, par Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lors de sa déclaration liminaire, la ministre a abordé différents sujets, malheureusement sans apporter plus de détails que ceux déjà en notre possession.

Au sujet du budget, la ministre a évoqué le contexte économique actuel et la suppression de crédits. 900 millions d'euros annulés au niveau de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs). Selon la ministre, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est concerné à hauteur de 588 millions d'euros. Les 2/3 sont pris sur les réserves de précaution de différents programmes et le reste correspond au report de projets immobiliers pluriannuels et de décalage sur l'acquisition d'équipements de recherche. La ministre se veut rassurante en rappelant que les moyens soclés et les mesures RH de la loi de programmation de la recherche ne sont pas touchés sauf concernant l'ANR. Les conditions et budgets de fonctionnement des établissements ne sont pas touchés.

Concernant l'évolution du paysage de la recherche, la ministre défend une réforme qu'elle considère comme importante. Selon elle, il s'agit d'obtenir une meilleure lisibilité, d'être plus efficace donc plus performant. Elle affirme qu'il convient également de renforcer et préciser le rôle des acteurs. La phase d'expérimentation se poursuivra jusqu'en juillet 2025, puis 6 mois seront encore nécessaires pour analyser le retour d'expérience et ensuite, des décisions seront prises. Cinq grands organismes nationaux de recherche ont pour mission de créer et de piloter des agences de programme. Chaque agence doit coordonner les acteurs (universitaires, écoles, organismes...) Chacun recevra une lettre de mission. L'idée est d'avoir des agences de programme avec missions spécifiques. Dans le même temps, les universités auront un rôle renforcé de chef de file sur leur territoire et sur le volet recherche et innovation. Il s'agit de positionner chaque établissement pour avoir une meilleure cohérence et coordination locale, car les établissements d'enseignement supérieur ont une meilleure connaissance du territoire et des partenaires. La ministre déclare que tout cela ne peut se faire sans action forte de simplification. C'est pourquoi il faut préciser, renforcer et articuler leurs rôles. 17 sites pilotes sont volontaires. Une feuille de route sera élaborée pour co-construire avec les acteurs et partenaires et homogénéiser les règles (gestionnaires uniques, plateformes uniques). Il s'agit de simplifier les outils de gestion des UMR, tout en gardant leur force. Des groupes de travail (DGS, IGESR, chef de projet) seront organisés pour aboutir à un baromètre de la simplification et ainsi mettre en œuvre des mesures concrètes.

La ministre a également évoqué l'autonomie des universités. Un bilan de l'acte 1 (LRU) va être réalisé d'ici l'été 2025. La ministre déclare que, par exemple, des mesures LRU n'ont jamais été utilisées et elle veut comprendre pourquoi. La ministre va lister ces points avec les neuf établissements volontaires. Elle souhaite que ce travail soit porté devant les Conseils d'administration des établissements. Elle affirme que leurs Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pourraient être modifiés. Elle souhaite que cette expérimentation soit réalisée dans le cadre d'un dialogue social local ainsi qu'au niveau national.

Concernant la formation des enseignants, la ministre, sans éluder la question, n'a pas donné d'informations qui auraient pu rassurer la communauté universitaire. Ainsi, il est actuellement impossible de connaître le sort des INSPE puisque, pour la ministre, ceux-ci seraient intégrés aux "écoles normales du futur" quant aux licences et masters "futurs enseignants", ils demeureraient préparés au sein des universités...